

# Malades au travail : pas de sanction

**SOCIAL** Les personnes qui refusent leur réintégration ne perdront pas d'allocation

► Le gouvernement renonce à appliquer une sanction.

► Mais il réévaluera le système l'été prochain.

**S**anctionnera, sanctionnera pas ? C'est la question que patrons, syndicats et de très nombreux malades de longue durée se posaient ces derniers jours. Finalement, il n'y aura pas de sanction. Le gouvernement a décidé que le parcours de réintégration des malades de longue durée dans l'entreprise serait entièrement volontaire.

De quoi s'agit-il ? A partir du premier janvier, les personnes absentes de longue durée et jugées aptes à travailler se verront proposer un parcours de réintégration dans l'entreprise, qu'il s'agisse de leur ancienne fonction ou d'un job adapté. C'est le médecin conseil, le médecin du travail et le médecin traitant qui décideront si une personne est apte à reprendre le chemin de l'entreprise.

Dans un premier temps, un délai de six mois après le début de la maladie était prévu, mais la donne a changé lors de la négociation politique. « Je ne parlais pas de six mois, nous a indi-

qué la ministre des Affaires sociales, Maggie De Block. *Mais il est évident qu'on ne va pas faire la proposition à une personne qui vient de tomber malade. Mais lorsque la personne sera absente depuis un certain temps et que le médecin pourra déterminer de façon certaine qu'elle peut reprendre le travail, le parcours lui sera proposé.* » Dans quel délai ? « Le médecin jugera, mais il faut évidemment qu'un temps s'écoule pour que son diagnostic soit certain. » La ministre ajoute : « Il va de soi que les malades qui ont des pathologies graves ne devront pas suivre le parcours de réintégration. »

Celui-ci sera donc volontaire. C'était la volonté des patrons et des syndicats, qui avaient trouvé un accord sur le sujet. Mais le gouvernement a hésité à introduire une sanction, malgré tout. L'idée était de prévoir une baisse de 10 % de l'allocation de maladie-invalidité à ceux qui refuseraient le parcours. La N-VA et le VLD y étaient favorables, notamment pour des raisons budgétaires. Mais le fédéral y a finalement renoncé, sous la pression du CD&V.

Il y a toutefois une hypothèque. En raison du coût budgétaire du système, tel que prévu dans l'accord entre patrons et

syndicats, le gouvernement a prévu une évaluation des recettes budgétaires liées au parcours de réintégration. Si celles-ci sont trop faibles, le gouvernement prévoira des mécanismes de responsabilisation. Quelles formes prendront-ils ? C'est là que la sanction pourrait revenir. La ministre de la Santé ne l'exclut pas. Kris Peeters, lui, estime que ce ne sera pas le cas. Manifestement, il n'y a pas d'unanimité en la matière.

Mais le risque paraît faible. D'abord parce que le Premier ministre nous a assuré que l'accord entre patrons et syndicats serait respecté, même si un mé-

canisme de responsabilisation pourra être prévu en juin. Ensuite parce que Kris Peeters et d'autres observateurs pensent qu'il sera difficile d'introduire une sanction en juin alors qu'on l'a refusée en décembre.

C'est aussi l'avis de Marc Goblet, secrétaire général de la FGFB. « Si le gouvernement fait ça, il aura vraiment démontré qu'il se moque de la concertation sociale. »

L'affaire semble donc entendue. ■

BERNARD DEMONTY

► P.2 & 3 LES ACCORDS DE NOËL